



travail de nuit et isolé est ce bien légal ??

Par **pod**, le **14/05/2013** à **18:32**

bonjour a tous,
depuis 2 ans je travail pour une société de l'agro-alimentaire
mon poste est conducteur de ligne et je travail de nuit (22h30-6hoo)

pour seul organe de sécurité j'ai un boitier nommer "temoin d'homme mort" qui détecte que
quand il est en position horizontal.

le problème c'est que a partir de 1h du mat je suis seul dans le bâtiment et je travail sur une
ligne automatisé qui nettoie des caisses en plastique, sur laquelle j'ai régulièrement a
intervenir du faite que les caisses ce coincent(souvent a plus de 2m de haut sans
equipement particuilier) ma question est donc la suivante:

est t'il légal qu'un employé travail seul dans un bâtiment et surtout quel recours j'ai pour faire
respecter les consigne de sécurité, ou ai-je le droit de refuser certaine tache du fait de leurs
dangerosité

d'avance merci pour a personne qui prendra le temps de repondre a mon appel

cordialement

Par **P.M.**, le **14/05/2013** à **19:15**

Bonjour,
Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel et en particulier un CHSCT, sinon je
vous conseillerais de vous rapprocher du Médecin du Travail...
Je vous propose [ce dossier...](#)